Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

NOVEPARGNE

Part D (FR0000004871)

Société de gestion : Cholet Dupont Asset Management.

Objectif et politique d'investissement

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances internationaux.

L'objectif de gestion est d'obtenir sur 3 ans une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'Euribor 3Mois majoré de 1.5%.

La SICAV peut investir jusqu'à 100% son actif net en obligations et titres de créances négociables libellés en euros ou en autres devises dont les émetteurs sont établis dans un pays membre de l'OCDE. Le portefeuille sera investi dans des titres considérés comme «investment grade» (notations supérieures ou égales à BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors ou à Baa3 dans celle de Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion), dans des titres considérés comme des titres à « High yield » (dits spéculatifs) (notations inférieures à BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors ou à Baa3 dans celle de Moody's ou selon l'analyse de la société de gestion), et dans des titres non notés. Pas de recourt exclusif ou mécanique à des notations externes pour déterminer dans quels titres il conviendra d'investir. Elle effectuera sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs au moment de l'investissement ou en cas de dégradation afin de décider de les céder ou les conserver. L'investissement en obligations convertibles peut représenter jusqu'à 30% de l'actif net avec une exposition maximale au risque actions de 5%. Elle repose sur l'analyse des scénari macroéconomiques et de la qualité des émetteurs, qui permet notamment de déterminer la sensibilité globale du portefeuille aux variations de taux d'intérêts et la répartition entre la dette publique et la dette privée. La sensibilité se situe entre -3 et 5. La SICAV a recours à quatre types de stratégies : une stratégie directionnelle, courte ou longue, en fonction des anticipations de taux et d'inflation ; une stratégie de courbe des taux, visant à exploiter les variations de l'écart entre les taux à long terme et les taux à court terme ; une stratégie visant la recherche de valeur relative sur les différentes classes d'actifs obligataires ; une stratégie crédit fondée sur l'utilisation d'obligations émises par le secteur privé. La SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Le risque de change est toutefois limité à 10 % des actifs nets de la SICAV.

La SICAV peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM ou FIA de droit français. Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant pourra être exposé dans à des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») au travers de l'investissement dans des OPC domiciliés dans les pays OCDE.

La SICAV intervient sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés à terme réglementés, organisés ou de gré à gré. Les dérivés sont utilisés dans un but de couverture ou d'exposition, dans la limite de 100% de l'actif. Le change à terme est uniquement utilisé dans le cadre de couverture. Les titres intégrant des dérivés sont utilisés dans un but de couverture ou d'exposition. L'effet de levier maximum est de 2.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La SICAV distribue ses revenus et capitalise et/ou distribue les plus-values réalisées. Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour jusqu'à 11h auprès de CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du même jour.

Profil de risque et de rendement

A risque le plus faible — A risque le plus élevé

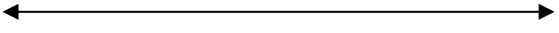

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Il se peut que les données historiques de volatilité, utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, ne constituent pas une indication fiable du risque futur de la SICAV. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Les risques importants auxquels la SICAV peut être exposée et non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur ou de défaillance. Ce risque est d'autant plus élevé en cas d'investissement en titres « High yield ».

Risque de contrepartie : La SICAV peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux techniques de gestion : Risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers tels que les contrats à terme, les acquisitions et de cessions temporaires de titres, les contrats futurs, les instruments dérivés...

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement
Frais d'entrée : 2.0% maximum
Frais de sortie : 0%

Frais prélevés par le fonds sur une année
Frais courants : 0.82%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances
Commission de performance : aucune

Les frais courants se fondent sur les chiffres de l'exercice clos le 31/12/2021. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la partie « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Performances passées

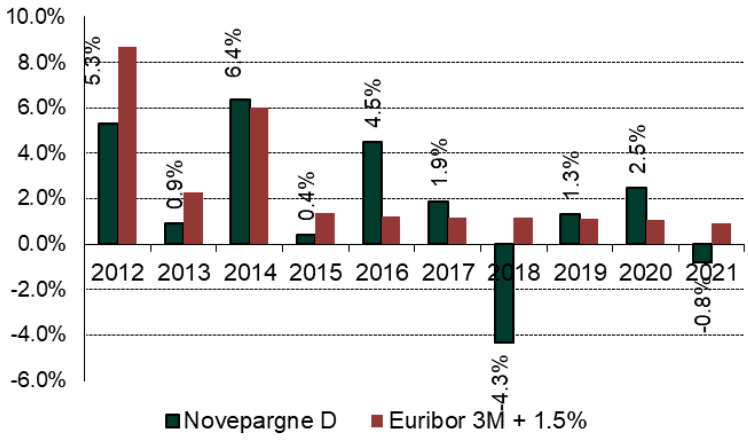

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas stables dans le temps.
Les performances de Novepargne présentées ici sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais du fonds. La performance de l'indicateur de référence intègre également les revenus.
Les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité. A compter du 12/10/2015, la SICAV change de classification, de stratégie d'investissement et de profil de risque. A cette même date, l'indicateur de référence est modifié : Euribor 3 mois + 1.5% au lieu de l'Euro MTS 3-5 ans.
La SICAV a été créée le 01/03/1983.
La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank
Information : les informations sur la SICAV sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.
Valeur liquidative : la valeur liquidative de la SICAV est quotidienne, elle est disponible sur simple demande et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.
Fiscalité : la législation du pays d'origine du fonds, la France, n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values liées à la détention de parts du fonds pourront être soumises à taxation. Cette SICAV est éligible au contrat d'assurance-vie en unités de compte.
Responsabilité : la responsabilité de Cholet Dupont Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cholet Dupont Asset Management est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par la France sous le n°GP98009 et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Ce fonds est géré par délégation par La Française AM.
La politique de rémunération de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : https://www.la-francaise.com/fr/actualites-reglementaires/. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/06/2022